

COFINANCÉ PAR
UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne



Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



agence de l'eau
Loire-Bretagne



Côtes
d'Armor

le Département

Breizh Bocage

Feuille de route 2023-2027

territoire du Kreiz Breizh



Communauté des communes du

Kreiz-Breizh

Kumuniezh kumunioù

Communauté des Communes du Kreiz Breizh
6 rue Joseph Penneç, 22110 Rostrenen
02 96 29 18 18 - accueil@cckb.bzh

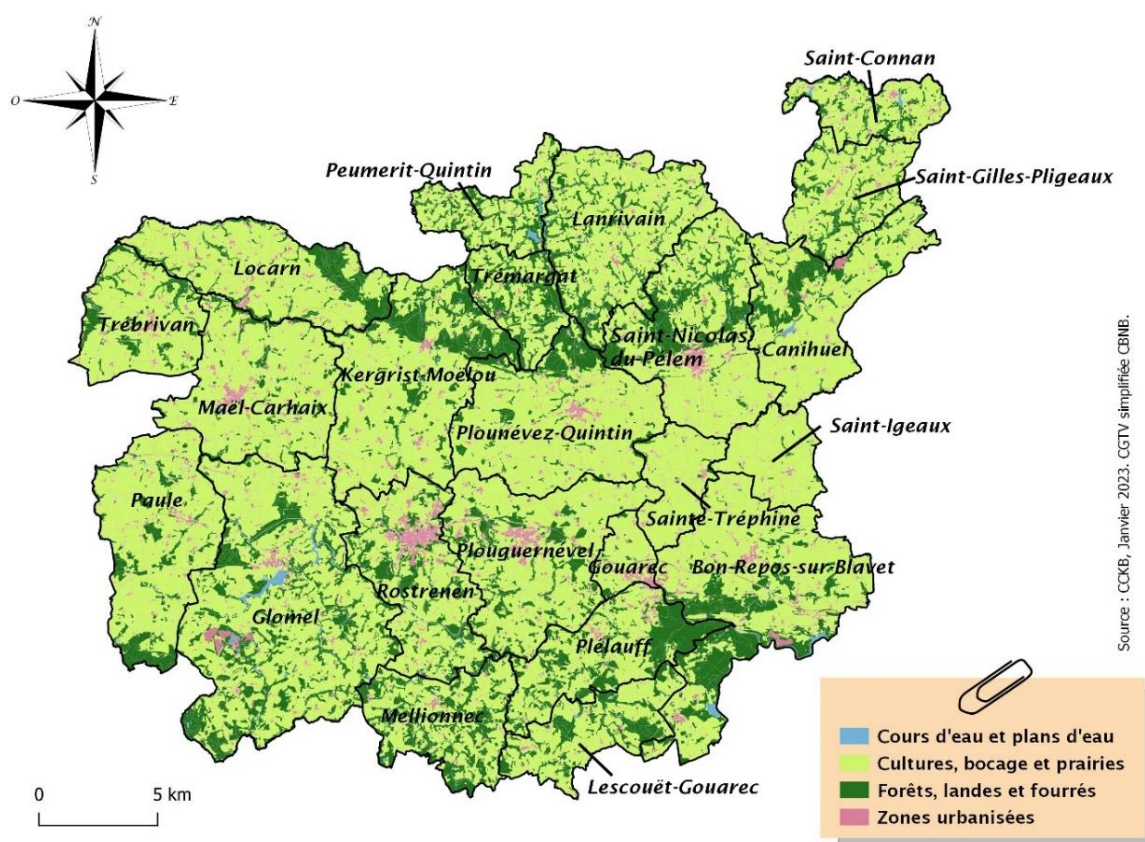
1- Présentation du Territoire

La Communauté des communes du Kreiz Breizh (CCKB), située au sud-ouest des Côtes-d'Armor, est un EPCI qui comprend 18 200 habitants répartis sur 23 communes et étendu sur 700 km². Les communes concernées sont les suivantes : Bon Repos Sur Blavet, Canihuel, Glomel, Gouarec, Kergrist-Moëlou, Lanrivain, Lescouët-Gouarec, Locarn, Maël-Carhaix, Mellionec, Paule, Peumerit-Quintin, Plélauff, Plouguernevel, Plounévez-Quintin, Rostrenen, Saint-Connan, Saint-Gilles-Pligeaux, Saint-Igeaux, Saint-Nicolas-du-Pélem, Sainte-Tréphine, Trébrivan, Trémargat.

Le Kreiz Breizh est marqué par une très forte ruralité, à l'écart des villes moyennes (Guingamp au nord, Carhaix à l'ouest, Pontivy au sud). L'activité économique est principalement tournée vers l'agriculture (600 exploitations dominées par l'élevages laitiers et l'élevages hors-sol) et l'agroalimentaire. Le maillage bocager du territoire est très inégal suivant la géologie des sols et les pratiques agricoles. La CCKB est située sur cinq bassins versants différents (Scorff, Trieux, Ellé, Aulne et Blavet) ce qui en fait un territoire à forts enjeux sur la préservation de la qualité des eaux et par conséquent, du bocage existant.

La CCKB exerce une politique de préservation du bocage, sur l'entièreté de son territoire soit les 23 communes citées ci-dessus, depuis l'année 2022, avec le soutien du programme régional Breizh Bocage tant pour des actions d'animation que densification du maillage bocager.

Le Comité de Pilotage réunie le 4 octobre 2022 a validé le principe de la poursuite des actions « Breizh Bocage » sur le territoire de la CCKB, notamment en actant l'élaboration de cette feuille de route stratégique pour la période 2023-2027 à l'échelle du territoire administratif de l'EPCI.



1 - Carte de la CCKB, périmètre d'action pour Breizh Bocage 3

2- Le bocage du Kreiz Breizh

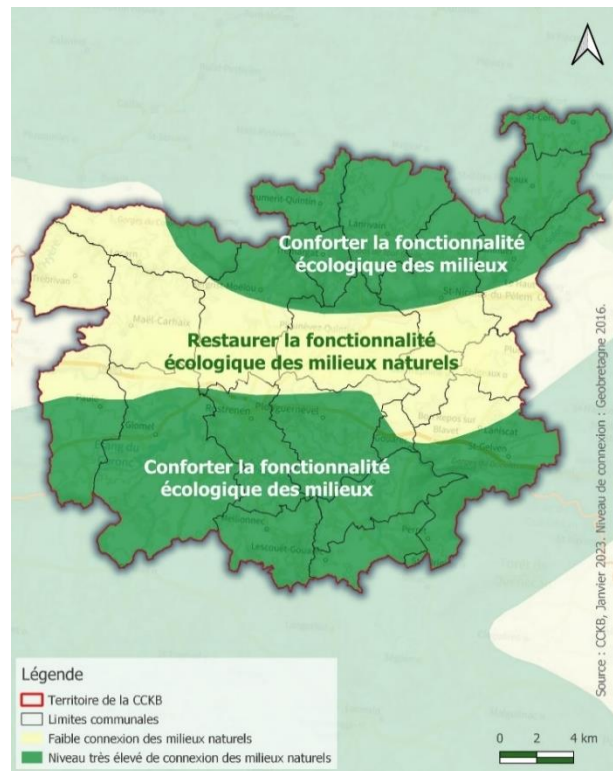
Le bocage du Kreiz Breizh est parcouru d'environ 5000 km de haies soit une densité moyenne de 70 mètres par hectare (115m / hect de SAU).

C'est un territoire hétérogène :

-les zones sud et nord ont des boisements et des haies plutôt préservées. Ces deux zones, marquées par le Complexe des Montagnes Noires au sud du territoire et le massif granitique de Quintin au nord, sont deux réservoirs de biodiversité inscrits au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

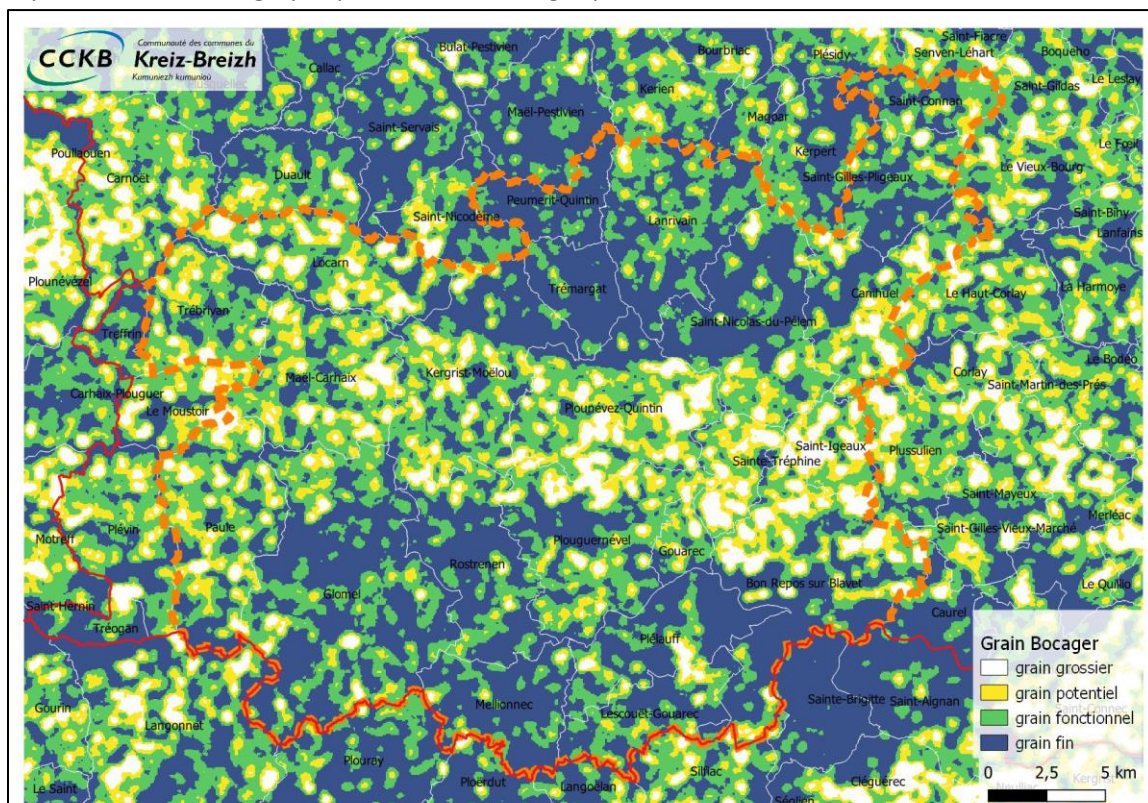
-la plaine de Châteaulin, plus ouverte, traverse le territoire d'est en ouest. Cette partie est une zone où les connexions entre milieux naturels sont plus faibles. Cela s'explique par l'absence de boisement majeurs et un bocage moins présent et moins fonctionnel.

En reprenant la compétence Breizh Bocage en 2022, la CCKB espère à la fois participer à conserver les derniers corridors entre les deux réservoirs de biodiversité, mais également les restaurer.



2 - Niveau des connexions des milieux naturels sur la CCKB

La représentation cartographique du Grain Bocager permet de le visualiser clairement cette situation.



3 - carte du Grain bocager sur le Kreiz Breizh - source INRAE

Le grain bocager représente la fonctionnalité d'un paysage de bocage (densité de haie, connexions, hauteur, microclimat...)

Suite au COPIL organisé par la CCKB le 23 mars 2023, le tableau suivant a pu être construit, permettant de cerner les principaux enjeux autour du bocage du Kreiz Breizh :

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Deux zones du territoire assez préservées en termes de bocage et de fonctionnalité écologique du bocage - Des pratiques agricoles qui permettent jusqu'alors de maintenir le bocage existant - Des compétences pluridisciplinaires avec la création du service environnement de l'EPCI en 2020 : bocage, transition énergétique, agricole, biodiversité... - Valorisation des MAEC ligneux possible grâce aux deux PAEC 	<ul style="list-style-type: none"> - Pratiques d'entretiens souvent délétères (gestion mécanique au gabarit, coupes à blanc, etc.) - Arasements de haies réalisés sans cadre légal - Peu de communes concernées par une protection des haies dans leur document d'urbanisme - Peu de valorisation économique des produits de la haie - Peu de débouchés existants sur le territoire pour valoriser le bois de bocage -> export hors territoire - La gestion des haies de bord de route est loin d'être exemplaire
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Demandes importantes de création de linéaires bocagers - Dynamiques d'agriculteurs locaux souhaitant s'investir dans la création d'une filière bois - Le bocage permet de répondre à des enjeux agricoles : protection des cultures et animaux des excès climatiques notamment - Création d'une lettre agricole CCKB dans le cadre du PAEC support de sensibilisation, - Une ressource en eau à préserver (quantitatif, érosion, eau potable...) - Un plan d'actions Atlas de Biodiversité à mettre en œuvre : corridors écologiques à renforcer - Dynamiques nationales et régionales favorables à la bonne gestion des haies (PGDH, Label Haie) - Début de la construction d'un PLUi - Nécessité d'une transition énergétique valorisant des ressources locales et renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> - Le bocage est encore souvent perçu comme une contrainte et non comme un atout - Agrandissement des exploitations compliquant la gestion non mécanique des haies, - Evolution des productions agricoles vers plus de cultures et moins d'élevage - Une partie des haies sont sous-gérées ou sur-gérées ne permettant pas le renouvellement des arbres, - Changement climatique et maladies : des haies plus âgées qui risquent de ne pas réussir à s'adapter - Augmentation des sécheresses estivales : difficultés de reprise des nouvelles plantations

3- Les acteurs du bocage en Kreiz Breizh

L'ensemble des acteurs suivants ont été associés aux discussions ayant conduit à l'élaboration de la présente Feuille de route.

Financeurs et institutionnels Conseil Régional de Bretagne Conseil Départemental des Côtes d'Armor Agence de l'Eau Loire Bretagne DDTM 22 Office Français de la Biodiversité	Acteurs locaux de l'Eau SAGES (SMEIL, EPAGA, ATG) CT GEMAPI (LoudéacCBC, Lorient Agglo) SM Kerné Uhel SMAEP Kreiz Breizh Argoat
Acteurs de l'Agriculture Chambre d'Agriculture de Bretagne Groupement d'Agriculture Biologique 22 CEDAPA Fédération Entrepr. De travaux Agricoles FD Cuma Ile Armor ABEA agroalimentaire	Acteurs du Bois / Energie / Bocage Collectivités bocage (SBrieucA, GuingampPA, SMBlavet, EpagAulne, LorientA, LoudéacCBC) Agence Locale de l'Energie COB SCIC Bocagénèse Kreiz Breizh Bois Energie Koad an Arvorig Coat Nerzh Breizh Fibois Terre et Bocage AFAC Agroforesterie
Associations Environnementales Eau et Rivières de Bretagne FD Chasseurs Côtes d'Armor Associations locales (AMV, Cicindèle)	

4 - Membres du Comité de Pilotage associés à l'élaboration de la Feuille de route

Parmi les intervenants impliqués localement dans la gestion du bocage sont identifiés tout particulièrement :

Les exploitants agricoles et leurs représentants :

-la chambre d'agriculture de Bretagne qui accompagne les exploitants dans leurs pratiques agronomiques et agro-environnementales. Des techniciens agroforestiers interviennent sur le territoire, en lien avec la CCKB par l'intermédiaire d'une convention de partenariat.

-le CEDAPA dont l'objectif est d'accompagner les fermes vers une autonomie plus importante, notamment par une meilleure valorisation de l'herbe, typologie d'exploitation souvent sensible à l'intérêt du bocage.

-les exploitants agricoles membres de l'association KBBE (Kreiz Breizh Bois Energie). Cette association a initié il y a une vingtaine d'années la valorisation du bois issu de l'entretien des haies en organisant des chantiers collectifs de broyage, l'achat groupé de chaudières plaquettes, et la vente de plaquettes. Une nouvelle dynamique émerge pour développer ces activités.

Les acteurs de l'eau potable :

Le SMKU et le SMAEPKBA, producteurs et distributeurs d'eau potable ont un intérêt direct à la préservation du bocage notamment au sein des périmètres de captages. Différentes actions sont mises en œuvre tel la préservation stricte des haies dans les périmètres de protection ou le PACTE Eau et Biodiversité en élaboration par le SMKU.

Les associations :

Plusieurs associations et collectifs interviennent pour la préservation du bocage.

La Fédération des chasseurs des Côtes d'Armor a réalisé un travail de description fin du patrimoine bocager de Kerné Uhel et intervient régulièrement sur le territoire pour apporter une expertise. Elle

est également le représentant local de l'AFAC-Agroforesterie et est missionnée par la région Bretagne pour accompagner le déploiement du Label Haie.

Les acteurs du bois :

Plusieurs artisans (menuisiers, charpentiers, scieurs) sont représentés par l'association Koad an Arvorig qui vise à valoriser le bois local notamment issu du bocage comme bois d'œuvre pour leurs activités professionnelles. L'association a également pour objectif de valoriser le bois local sur des réalisations architecturales de proximité.

Les producteurs et consommateurs de bois énergie locaux, avec l'entreprise adaptée Aprobois comme consommateur principale, mais également des fermes productrices et consommatrices, ainsi que des bucherons valorisant du bois bûche.

Enfin la Scic de proximité Bocagénèse, et la Fédération régionale des Scic bois/énergie/bocage Coat Nerzh Breizh, sont susceptibles d'accompagner le développement d'une filière bois énergie sur le Kreiz Breizh.

Le point commun à un grand nombre des acteurs engagés sur le bocage sur le territoire est d'identifier la nécessité de pouvoir valoriser économiquement les produits issus de la haie pour redonner une place à la haie dans le paysage agricole, et d'avoir une volonté partagée de structurer rapidement une filière de valorisation local des bois issus d'une gestion durable.

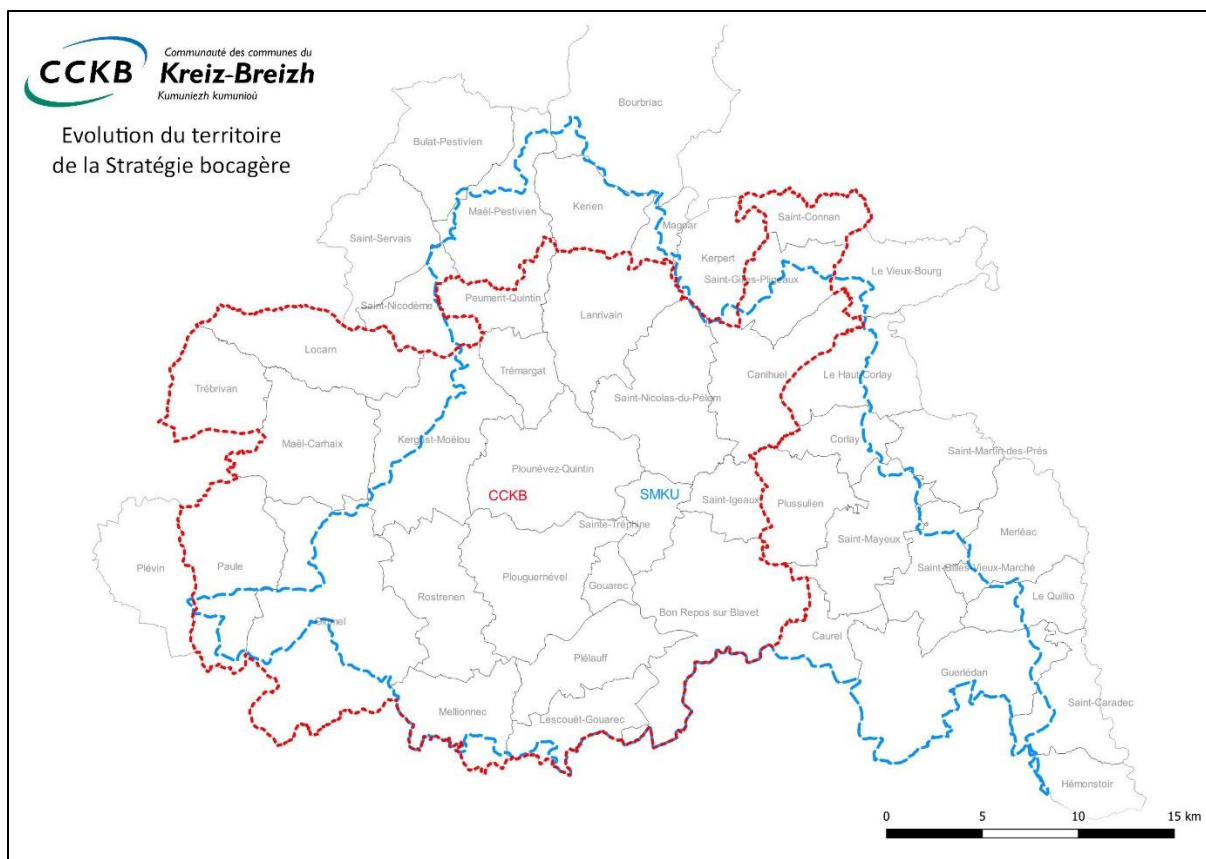
4- Bilan des actions 2015-2022

L'animation Breizh Bocage à l'échelle du territoire de la Communauté des Communes du Kreiz Breizh est récente puisqu'elle est effective depuis début 2022.

Bien qu'absente d'une large partie du Kreiz Breizh depuis 2019, le programme Breizh Bocage a été précédemment porté sur différentes parties du territoire :

- De 2013 à 2015, le programme Breizh Bocage est co-porté par la CCKB et la Communauté de Communes Callac Argoat. Les actions visent essentiellement la plantation de haies (11km) ; les communes de Locarn et Kergist Moëlou sont concernées sur le Kreiz Breizh.
- De 2010 à 2018, le programme est porté par le SMKU à l'échelle du bassin versant du Blavet costarmoricaïn. Un demi-poste y est dédié en complément d'actions agricoles. Environ 25km de haies sont plantées, et des actions afin d'améliorer les pratiques de gestion sont engagées sur la période 2016-2018.
- Depuis 2010 jusqu'à 2020, le Syndicat du Scorff puis Lorient Agglomération portent pour le compte de la CCKB un contrat territorial avec des actions de plantations de haies. La commune de Mellionec a bénéficié de plusieurs chantiers de plantations.

Depuis 2022, la CCKB porte le programme Breizh Bocage sur son territoire, poursuivant le travail initié par le SMKU et la Stratégie bocagère du Blavet costarmoricaïn.



5 - Evolution du périmètre de la Stratégie bocagère de Blavet costarmoricaïn
les fractions nord et est du périmètre initial ont été reprises respectivement par les EPCI GPA et LCBC

Cette première année d'animation a permis l'embauche d'un technicien, l'identification des enjeux et acteurs du bocage sur le territoire, la mobilisation des élus locaux notamment au sein d'un groupe de travail bocage et l'initiation d'actions sur plusieurs thématiques :

- l'accessibilité de la MAEC HA03 Entretien des Haies,
- l'organisation de journées de sensibilisation aux bonnes pratiques de gestion (bord de route et agricoles),
- l'amorce de la mise en œuvre de PDGH, la sensibilisation au Label Haie, l'agrément à l'accompagnement BCAE8,
- la plantation de 5 km de haies sur talus au sein de 9 exploitations réparties sur le territoire.

Une démarche de réalisation d'un PLUi est engagée sur le territoire début 2023. La prise en compte du bocage s'appuiera sur l'ensemble des données existantes, notamment la connaissance fine des haies plantées, engagées en MAEC, ou ayant fait l'objet de plans de gestion.



6 - Illustration des créations bocagères 2022-23, Plounévez Quintin

5- L'articulation des actions en faveur du bocage

Le service environnement de la Communauté de Communes, nouvellement créé en 2021, est composé de cinq technicien.nes qui travaillent à la mise en œuvre de plusieurs politiques environnementales en lien étroit avec le bocage.

L'Atlas de Biodiversité Intercommunal

Début 2021 la CCKB s'est engagée dans un Atlas de Biodiversité Intercommunal. Ce projet qui a pour vocation de mieux connaître et de valoriser le patrimoine naturel du territoire.

Grâce à une plateforme internet tout habitant peut enregistrer des données d'observation de la nature, que ce soit sur la faune, la flore, mais aussi sur les habitats naturels. Spécifiquement par rapport au bocage, la plateforme d'enregistrement de données d'habitats propose d'identifier de vieux talus et de vieux arbres. Le site sera toujours actif et les données valorisées, au-delà du temps administratif de l'ABI (fin 2023).



7 - Exemple du site internet « trames naturelles » avec le centre bourg de Trémargat

La CCKB souhaite s'engager par la suite (dès 2024) dans l'élaboration d'une trame verte et bleue où la participation citoyenne continuera d'être mis au cœur de la démarche. Les plans d'actions et document de planification qui découleront de l'ABI et la TVB constitueront les premières pierres du PLUi qui verra le jour à l'horizon 2025/2026.

La mise en place de café biodiversité a permis également de sensibiliser autour des enjeux du bocage. Le principe du café biodiversité est d'aller à la rencontre des habitants avec des temps d'animations et d'échanges dans les lieux de sociabilité que sont les bars et les restaurants de la CCKB. Le chêne a fait l'objet d'une soirée d'échange.

Déploiement de la fibre optique et ABI

Dans le cadre du déploiement de la fibre et de l'ABI, plusieurs formations à la gestion du bord de route ont été proposées aux élu.es. Deux formations, spécifiquement orientées sur l'élagage au vu de l'installation de la fibre optique, ont été mise en place par la CCKB en décembre 2021. Une trentaine d'élus et d'agents communaux étaient présents à chaque fois.



8 - Affiche "café biodiversité"

En 2022, dans le cadre de l'ABI, deux nouvelles formations ont été proposées, en partenariat avec l'AMV (association de mise en valeurs de landes et marais de Glomel) à destination des élus et agents communaux. Des échanges ont débuté avec le département des Côtes-d'Armor afin de créer des fiches techniques et de nouvelles journées de formation dans les années suivantes.

Inventaires et actions sur un périmètre de captage

Depuis 2010, la CCKB est signataire, avec la SAUR et la Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor, d'une convention pour la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt patrimonial. Cette convention permet notamment le diagnostic bocager sur le périmètre de protection de captage de Kerné-Uhel (inventaires réalisés sur les populations carabidés, de chevêche et de picidé). Ces études ont permis d'établir des cartographies précises de la caractérisation du bocage avec une approche PGDH. Après 12 ans d'inventaires et d'études, l'année 2023 lancera une nouvelle convention multi partenariale pour restaurer et préserver les fonctionnalités écologiques du bocage existant.

Mesures compensatoires et d'accompagnements de projets ayant un impact environnemental

Le territoire accueille de nombreux projets éoliens depuis quelques années. Les projets qui voient le jour bénéficient souvent de mesures compensatoires et de mesures d'accompagnement. Ces mesures peuvent se manifester sous forme de plantations bocagères. La CCKB accompagne, à travers son technicien chargé de transition énergétique, certains projets comme des préconisations d'avant-projet mais aussi le suivi de la bonne réalisation notamment des mesures compensatoires.

Dans le cadre de la procédure AFAFE mené par le département sur le projet d'aménagement de la RN164, le service environnement apporte son expertise et ses conseils concernant les déplacements et créations de haies, les continuités écologiques.

Plan Agro-Environnemental et Climatique

Depuis 2023, la CCKB porte deux Plan Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) et a recruté une animatrice agricole pour les mettre en œuvre. Les MAEC biodiversité sont animées en interne, et plus particulièrement la mesure « entretien durable des infrastructures agroécologiques – ligneux », IAE1. Ainsi, le service environnement a informé (lettre d'informations, réunions publics) et mis à disposition 3 techniciens sur la période PAC 2023 afin de se déplacer sur les exploitations et rédiger les plans de gestion permettant aux exploitants d'engager ces mesures. Des formations auront lieu durant la programmation pour les bénéficiaires.

Développement d'une filière Bois-Energie

Plusieurs initiatives en faveur du développement d'une filière bois-énergie ont vu le jour sur le territoire ces dernières années. La CCKB, par sa compétence énergie renouvelable et bocage, est en train d'établir un cadre et un plan d'action afin de structurer cette filière, fédérer et accompagner les acteurs déjà engagés sur la thématique. Ce travail se fait en partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie ALECOB.

Contrats territoriaux

En partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de nombreuses actions visant à améliorer la qualité des masses d'eau sont mises en œuvre dans le cadre de 2 contrats territoriaux sur des bassins versants partagés avec des EPCI voisins :

- Le contrat territorial Oust, Lié, Sulon, Daoulas, Poulancré animé par Loudéac Centre Bretagne Communauté par convention avec la CCKB,
- Le contrat territorial du Scorff, animé par Lorient Agglomération par convention avec la CCKB.

6- Les enjeux et priorités

Trois principaux enjeux en lien avec le bocage sont identifiés sur le territoire :

- **Le maintien du bocage ancien dans un bon état de conservation :**

Le bocage est un milieu semi naturel aménagé et géré par l'homme depuis sa création. Les évolutions agricoles et démographiques dans les campagnes ont conduit depuis environ 60 ans à une gestion limitée voire inexistante des haies bocagères, en parallèle à la disparition de linéaires importants. Ces disparitions ont pu être organisées (les remembrements) mais également réalisées au fil de l'eau d'une part pour simplifier les pratiques culturales, mais également afin d'éviter des pratiques d'entretien devenus exclusivement une charge : aucune valorisation du bois ni des services agronomiques de la haie, héritage de haies mal gérées depuis plusieurs décennies.

Afin de conserver et améliorer l'intérêt agronomique des haies qui est souvent peu perçus, les enjeux prioritaires sont :

- l'inventaire et la protection des haies notamment dans un futur document d'urbanisme intercommunal (PLUi),
- la valorisation économique intrinsèque et durable des haies, notamment par la vente ou l'utilisation dans les fermes des produits issus de l'entretien. Cette valorisation nécessite de redéployer les techniques de gestion douces des haies, qu'existe des filières organisées pour mettre en relation propriétaires de haies et utilisateurs du bois (bois d'œuvre, bûche, déchiqueté à usages énergétique, de paillage, de litière ...), et que se développent des débouchés locaux rémunérateurs.

Une partie du Pays COB, dont fait partie la CCKB, est située hors des périmètres d'intervention des filières bois existantes. Une initiative locale est portée par l'association Kreiz Breizh Bois Energie et les exploitants agricoles qui la compose.

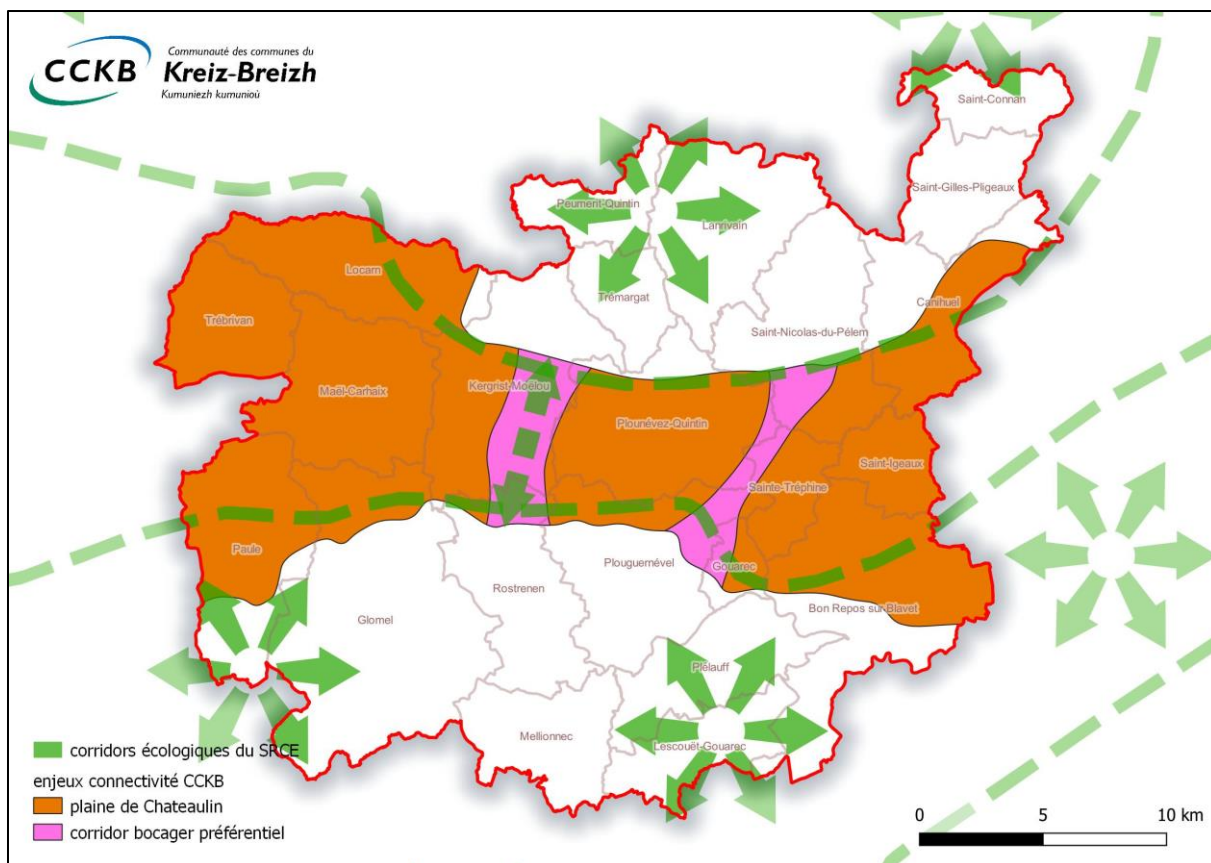
Un appui à l'émergence de ce type de filière locale et à la mise en œuvre de pratiques de gestion durable est important.

- **La biodiversité et les fonctionnalités écologiques du paysage :**

Le Kreiz Breizh est un territoire à enjeux pour la biodiversité : concernés par 5 sites Natura 2000 et une réserve naturelle régionale, il est identifié par le SRCE comme un double réservoir de biodiversité à l'échelle de la région.

La plaine de Châteaulin y constitue un enjeu fort à l'échelle régionale. Cette plaine, traversant une bonne partie de la région d'ouest en est, présente une activité agricole plus orientée vers des cultures de vente avec un parcellaire plus étendu et un maillage bocager plus lâche.

Cette plaine constitue une discontinuité écologique entre les milieux naturels de part et d'autre. Le Kreiz Breizh est centré sur le secteur le moins large de cette plaine, qui joue un rôle de corridor partiellement fonctionnel mais indispensable entre le nord et le sud Bretagne.



9 - enjeux de continuité écologique (trame verte) en Kreiz Breizh

Les différents zonages sont susceptibles d'évoluer en fonction de la mise à jour des connaissances TVB

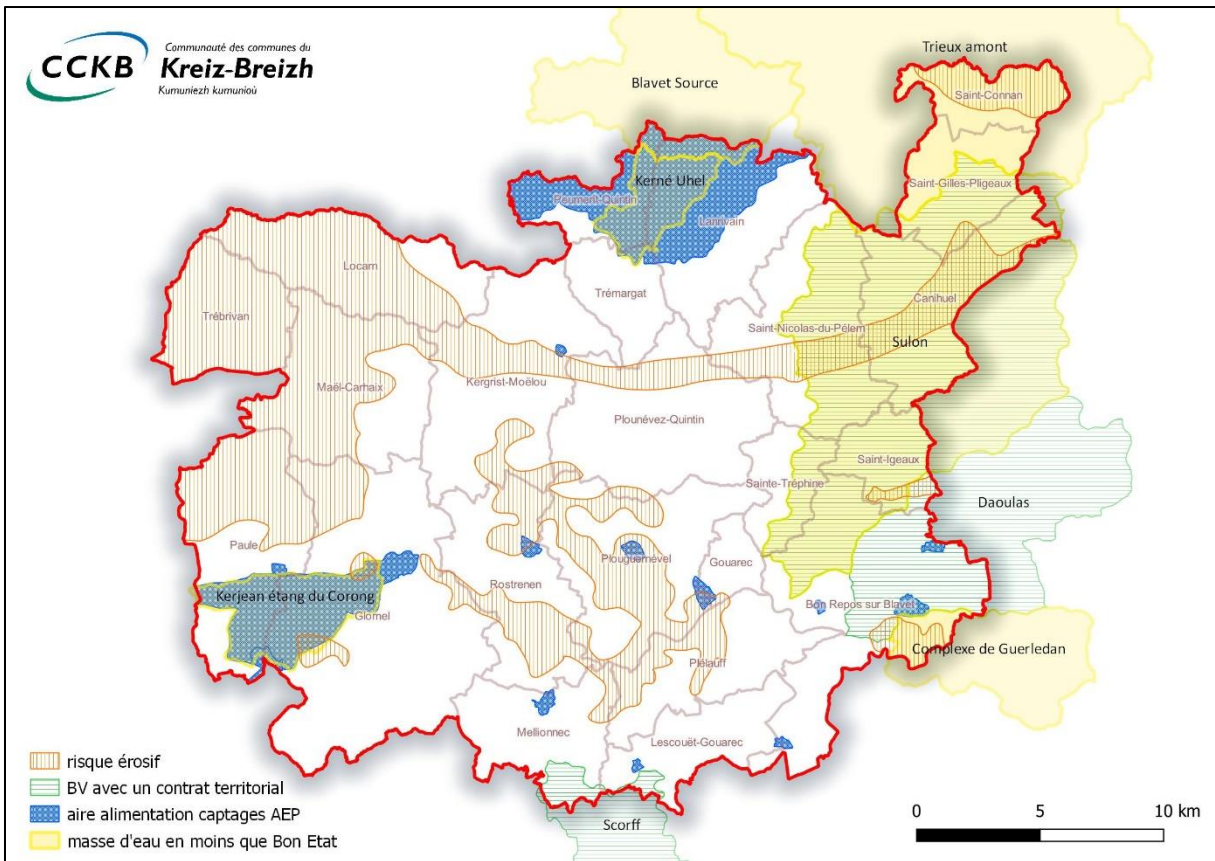
Il y a un intérêt particulier à conserver et remailler le bocage de cette plaine et tout particulièrement les corridors les moins dégradés. Les travaux en cours de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunal, et par la suite la définition des Trames écologiques du Kreiz Breizh, permettront d'en affiner les enjeux.

- La qualité et la quantité d'eau sur le territoire :

Le territoire bénéficie d'un microclimat humide (1000 à 1200mm de précipitations par an) qui en fait « le château d'eau de la Bretagne ». Le Kreiz Breizh est ainsi parcouru par environ 1300 km de cours d'eau répartis sur 5 bassins versants s'écoulant vers les littoraux nord, ouest et sud.

Trois plans d'eau importants participent à l'alimentation en eau potable du territoire mais également d'une grande partie du Morbihan et des Côtes d'Armor. L'essentiels des masses d'eau sont en Bon Etat mais des dégradations sont observées sur les plans d'eau ainsi que sur les bassins du Sulon, de l'amont du Blavet et de l'amont du Trieux. Deux contrats territoriaux permettent de réaliser des actions concertées sur les bassins versants du Sulon et du Daoulas ainsi que sur celui du Scorff.

Le Kreiz Breizh a donc une responsabilité particulière dans la préservation de l'eau tant qualitativement que quantitativement ; des actions de densification du maillage bocager seront ciblées sur les bassins versants dégradés, les zones ayant des aléas érosion/phosphore importantes et sur les bassins d'alimentations des captages d'eau potable.



10 - Les enjeux liés à l'eau sur le territoire du Kreiz Breizh

Les différents zonages sont susceptibles d'évoluer en fonction de la mise à jour des connaissances aléas érosion issus du travail d'Agrocampus Ouest relatif à l'évaluation de la sensibilité des sols à l'érosion.

7- Actions pour la période 2023-2027

Les actions entreprises sur la période 2023-2027 auront 4 objectifs principaux : la préservation du bocage existant, l'amélioration des pratiques de gestion du bocage, la valorisation économique du bois de bocage, et la densification du maillage bocager en réponses aux enjeux environnementaux.

L'animation de l'ensemble de ces thématiques nécessite de faire évoluer le temps d'animation bocage de 1 poste jusqu'en 2023 à 1,8 équivalents temps plein à partir de 2024.

- **La protection du bocage :**

Intégration et protection des haies dans les documents d'urbanisme.

Actuellement seules 7 communes sur 23 bénéficient de documents d'urbanisme, avec des degrés de prise en compte des haies bocagères très variables (qualité des inventaires et niveaux de protection). La protection des haies par les documents d'urbanisme est exigée par les différents Sage du territoire, elle sera à mettre en œuvre avec l'élaboration d'un PLUi qui est actuellement en émergence et couvrira la totalité du territoire d'animation Breizh Bocage.

Dans un premier temps une cartographie fine du bocage sera à réaliser sur la base des connaissances locales, des données supra, et d'inventaires complémentaires éventuels.

Dans un second temps, l'animation du PLUi, notamment l'instruction des Déclarations préalables et des mesures compensatoires devra être mis en œuvre (action réglementaire hors financement Breizh Bocage).

En parallèle d'autres réglementations (PAC, Espèces protégées, Sites classés...) protègent une partie du bocage. Un accompagnement des communes, la réalisation de synthèses des réglementations et de procédures types en cas d'infractions, permettront aux communes qui le souhaitent d'intervenir.

Protection des haies dans le cadre de la PAC.

Les haies existantes en domaine agricole en 2015 sont à préserver pour les exploitants souhaitant bénéficier des aides de la PAC (éco-conditionnalité). Des évolutions sont permises, notamment les déplacements de haies pour un « meilleur emplacement environnemental » qui nécessitent l'accompagnement de l'exploitant par une structure agréée.

La CCKB, agréée depuis 2023, se positionne pour accompagner les projets les plus ambitieux en exigeant une plus valu environnementale élevée pour les projets qu'elle accompagne :

-pas d'arasement possible des haies à enjeux forts (ceinture de zones humides et cours d'eau, haie assurant une connexion entre d'autres milieux boisés),

-les nouvelles haies ont pour objectif d'être antiérosives et connectées à d'autres haies, elles sont plantées sur talus d'arbres et d'arbustes locaux,

-le nouveau découpage parcellaire doit diminuer le risque érosif et ne pas augmenter la surface des parcelles à plus de 6 hectares.

L'accompagnement des projets de déplacements de haies peut être réalisé dans le cadre d'un projet ambitieux de plantations de nouvelles haies nécessitant de ne défaire qu'un faible linéaire de haies.

Il peut aussi concerner des projets moins ambitieux d'un point de vue des linéaires supplémentaires à créer. Dans ce second cas, le temps d'animation n'est pas éligible au programme Breizh Bocage.

- **La gestion durable du bocage :**

Promouvoir la Gestion durable des haies

Les pratiques de gestion durable du bocage, principalement avec des outils manuels, ont souvent été remplacées par des pratiques mécanisées dégradantes. Les pratiques « douces » sont à valoriser au regard des meilleurs services environnementaux et agronomiques rendus par des haies en bon état et de la meilleure croissance des arbres (cf. prg. Valorisation).

La montée en compétence des exploitants est recherchée par l'organisation de journées techniques et de démonstrations, ainsi que par l'élaboration de ressources documentaires (guides de bonnes pratiques, annuaire de professionnels...)

La gestion durable nécessite également que les exploitants connaissent le patrimoine bocager de leur parcelle et puissent identifier l'état de chaque haie, le type d'intervention qu'il faut y prévoir, la valorisation et les volumes de bois mobilisables, ainsi qu'une planification des interventions.

Les Plans de Gestion Durables des Haies (PGDH) répondent à ces objectifs. Ils pourront être réalisés à la demande des exploitants, principalement en sous-traitance sous maîtrise d'ouvrage de la CCKB, mais également ponctuellement en régie. Il est envisagé, en rythme de croisière, de réaliser environ 16 PGDH par an (12 externalisés, 4 en régie).

Soutenir la gestion durable des haies

Les pratiques de gestion durable sont souvent plus chronophages que les pratiques mécanisées. Afin d'améliorer leur acceptabilité des aides financières peuvent être mobilisées (PSE, MAEC...).

La CCKB, en tant que structure porteuse du PAEC Kreiz Breizh et du PAEC Oust, Lié, Sulon, Poulancré et Daoulas, anime sur l'ensemble du territoire la mesure Agro-environnementale (MAEC) IAE1 qui permet d'apporter une rémunération supplémentaire (4€ / mètre de haie, financés par la PAC) aux exploitants s'engageant à entretenir durablement tout ou partie de leurs haies bocagères en suivant un plan de gestion.

Cette mesure, qui sera déployée pendant toute la période, permet de rémunérer le temps passé à l'entretien, ou de déléguer cette intervention à un professionnel de l'élagage. Aussi l'animation de cette mesure crée des moments privilégiés d'échanges et de sensibilisation au bocage.

Tendre vers l'exemplarité dans la gestion des bords de route

Les haies de bord de route souffrent de pratiques d'entretien très souvent délétères, rendant difficilement audible auprès de la profession agricole les conseils de gestion durable.

Un travail de sensibilisation avec le département, les communes, leurs services techniques et prestataires (ETA) sera réalisé afin de valoriser les évolutions de pratiques permettant de préserver la voirie, la sécurité, les réseaux, la régénération naturelle et le bon état des haies, mais également permettre une valorisation du bois.

L'élaboration de Plans de gestion des bords de route à l'échelle d'une commune serait intéressante mais nécessite un temps d'accompagnement important (inventaire et état des lieux, plan de gestion pluriannuel, contact avec les propriétaires, organisation et suivi des chantiers). Sous la forme d'une expérimentation, une commune pourrait être accompagnée, puis l'expérience valorisée auprès de l'ensemble des communes afin qu'elles puissent s'en inspirer.

- **La valorisation économique du bocage :**

Emergence d'une filière bois locale

Le développement d'une filière implantée localement est indispensable pour atteindre les objectifs suivants :

- que les exploitants agricoles tirent un revenu des haies et de leur entretien,
- que les haies soient bien gérées,
- que le territoire bénéficie d'une ressource bois locale et renouvelable.

La structuration de ce type de filière permettra d'organiser des prestations en commun, de démarcher collectivement des acheteurs... afin que l'exploitant agricole puissent rester mobilisé principalement sur les activités sur ses terres.

En extension d'une structure voisine existante, ou en développement d'une nouvelle issue de l'évolution de KBBE (Kreiz Breizh Bois Energie), le type de structure est à définir, de même que son périmètre d'intervention géographique, son domaine d'intervention (depuis les plans de gestion ... jusqu'à la vente de chaleur), sa gouvernance et son modèle économique.

L'animation apportée par la CCKB dans le cadre du programme Breizh Bocage doit permettre d'accompagner les acteurs locaux pour franchir les différentes étapes d'une structuration. Des rencontres et visites d'autres structures ont déjà initiés cette démarche.

La réalisation au plus près du terrain, par le service bocage de la CCKB, d'une étude du gisement bois exploitable sur le territoire est également un préalable indispensable à l'émergence d'une filière et de nouvelles chaudières.

Du bois local et durable à promouvoir

La valorisation du bois de bocage ne peut se faire que si les pratiques de gestion sont adaptées pour permettre le renouvellement des boisements. Le Label Haie est un outil particulièrement adapté permettant de certifier des pratiques de gestion durable ainsi que d'apporter une traçabilité du circuit court de distribution.

Le déploiement du Label Haie sera accompagné sur le territoire. Il est également un outil qui permettra de promouvoir le bois local auprès des acheteurs publics et privés.

Ainsi des actions seront mises en œuvre afin de valoriser ce bois dans toutes ces formes (bois d'œuvre, bois bûche, paillage, litière, plaquettes énergie...) dans les fermes et auprès des collectivités locales.

Développement des débouchés bois énergie locaux

En parallèle au programme Breizh Bocage, la CCKB avec l'appui de l'Alecob (Agence locale de l'énergie du Pays centre ouest Bretagne) portent une politique d'accompagnement des collectivités et des projets privés de développement de chaudières bois comme outils de transition énergétique.

Ces nouvelles chaudières devront être alimentées en bois issus de gestion durable. L'objectif est également de convertir les installations existantes à l'utilisation de bois labellisé et local permettant de soutenir rapidement la filière bois locale.

- La densification du maillage bocager :

La plantation de nouvelles haies bocagères permet de répondre à des problématiques environnementales localisées (érosion, corridor écologique...) ou non (stockage carbone, biomasse...) ainsi qu'à des problématiques agricoles croissantes dans le cadre du changement climatique (protection des cultures, des sols et des troupeaux). Le nombre de demande est très important et le rythme de plantations actuel ne permet de répondre qu'à une petite partie des sollicitations.

Au vu de cette situation, au cours de la programmation 2023-2027, il est prévu de passer de 10 km de création de haies par an en 2023 à 15 km par an les années suivantes.

Caractéristiques des haies réalisées

L'objectif est de réaliser au maximum des haies similaires aux haies traditionnelles du territoire : implantées sur talus lorsque c'est possible et mêlant arbres et arbustes d'essences majoritairement locales.

En détail :

- implantation sur talus d'environ 80cm de hauteur avec 1 rang de plants tous les 1m50, ou à plat après un sous-solage, sur 2 rangs distants d'1m et espacés de 2m sur le rang,
- ensemencement des talus et emprises avec un mélange d'herbacés à faible développement pour fixer le sol tout en limitant l'implantation d'adventices et la concurrence avec les plants,
- choix d'essences adaptées au site et à la valorisation ultérieure attendue, parmi des essences indigènes en France, bretonnes ou adaptées aux évolutions du climat,
- exigence d'une proportion minimale de plants labelisés végétal local (30% en 2023, +5% par an). En complément les essences forestières non labelisées Végétal local sont MFR,
- chaque haie est composée d'un mélange de plusieurs essences (généralement huit),
- en fonction du contexte local, protection quasi systématique des plants contre les dégâts de gibier (gaines),
- paillage du pied de chaque plant par du bois déchiqueté issu au maximum de chantiers d'entretien locaux de haies bocagères,
- entretien minimaliste en début d'été afin de dégager les plants tout en conservant l'effet gainant et microclimatique apporté par la végétation herbacée,
- des déplacements d'entrées de champs sont possibles afin de clore des axes préférentiels d'écoulement / érosion.

Ces conditions pourront être amenées à évoluer en fonction de l'identification de nouveaux enjeux, de l'amélioration des connaissances, ou de la nécessité d'adaptations notamment face aux changements climatiques.

Priorisation des projets de plantation

L'ambition est de pouvoir réaliser les projets présentant les plus valeurs environnementales les plus élevées sur l'ensemble du territoire. Dans cet objectif, tout le territoire du Kreiz Breizh est accessible aux plantations, mais avec des niveaux de priorité différents :

- l'ensemble des porteurs de projets sont rencontrés et font l'objet d'un projet coconstruit. Si le projet n'était pas retenu comme prioritaire, le porteur de projet a tout de même bénéficié d'une expertise pour un projet qu'il peut réaliser lui-même ou avec d'autres financements,
- les projets les plus importants sont réalisés par tranches de 1km par an maximum afin de répartir l'effort de plantation sur tout le territoire et d'échelonner les charges d'entretien pour le bénéficiaire,
- si le temps d'animation le permet, un démarchage des exploitants pourrait être réalisé sur des zones présentant des enjeux majeurs,
- chaque projet est noté en fonction des enjeux eau et biodiversité de son secteur géographique, de la qualité du projet, et du niveau d'engagement de l'exploitation dans les pratiques de bonne gestion des haies. Cette notation sert de base de décision pour définir les projets accompagnés chaque année :

Grille de priorisation des plantations de haies Breizh Bocage en Kreiz Breizh							points											
zone géographique à enjeux	30%	Eau potable	25%	Aire d'alimentation des captages AEP	100%	AACaptage	8											
		Milieux aquatiques	35%	Masse d'eau pas en Bon Etat AELB	60%	ME-BE	6											
				Risque érosif/phosphore important	40%	aléa érosion	3											
						coulée de boue	5											
		Biodiversité	40%	Corridor écologique / trame verte	70%	plaine chateaulin	4											
				Espaces protégés (réserve, N2000...)	30%	corridor N/S	8											
qualité environnementale de la haie	45%	Position de la haie	35%	Haie en travers de pente	30%	oblique	2											
				Parcelle en pente	30%	perpendiculaire	5											
						pente > 3%	2											
				Haie connectée à des haies ou boisements	40%	pente > 10%	6											
		Qualité de la haie	30%	Haie sur talus	60%	2 connexions	6											
				Haie mêlant arbres et arbustes	40%	talus	8											
		Environnement de la haie	35%	Intraparcellaire, parcelle scindée	60%	haie mixte	5											
						> 2 hectares	6											
				Terre arable	40%	> 10 hectares	10											
						à l'amont	4											
bonne gestion des haies bocagères	25%	Pratiques de gestion du bocage	75%	Absence de dégradation du bocage	50%	2 côtés	6											
				Engagement dans des MAEC IAE1	20%	gestion parfaite*	6											
				Plan de Gestion du bocage	10%	bonne gestion	9											
				Exploitation labellisée Label Haie	20%	maec haie	4											
		Valorisation	25%	Valorisation du bois d'entretien	50%	PdG Bocage	2											
				Engagé dans une filière bois	50%	Label	4											
<p>pondération globale des critères</p> <table border="1"> <tr> <td>EAU</td> <td>47%</td> <td>points bonus "liste d'attente" si amélioration des pratiques : +3 points /an</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>BIODIVERSITE</td> <td>28%</td> <td>points retranchés pour les exploitations déjà bénéficiaires : -3 points l'année N+1 uniquement</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GESTION</td> <td>25%</td> <td>* absence d'intervention, ou gestion sans actions mettant en péril la pérennité de haies (coupe à blanc, taille 3 faces, lamier oblique, pâturage de la haie, désherbant, broyage entre les arbres...)</td> <td></td> </tr> </table>							EAU	47%	points bonus "liste d'attente" si amélioration des pratiques : +3 points /an	100	BIODIVERSITE	28%	points retranchés pour les exploitations déjà bénéficiaires : -3 points l'année N+1 uniquement		GESTION	25%	* absence d'intervention, ou gestion sans actions mettant en péril la pérennité de haies (coupe à blanc, taille 3 faces, lamier oblique, pâturage de la haie, désherbant, broyage entre les arbres...)	
EAU	47%	points bonus "liste d'attente" si amélioration des pratiques : +3 points /an	100															
BIODIVERSITE	28%	points retranchés pour les exploitations déjà bénéficiaires : -3 points l'année N+1 uniquement																
GESTION	25%	* absence d'intervention, ou gestion sans actions mettant en péril la pérennité de haies (coupe à blanc, taille 3 faces, lamier oblique, pâturage de la haie, désherbant, broyage entre les arbres...)																
Un projet est noté en appliquant à chaque haie projetée pour l'année sa note et sa longueur : Projet = lg haie 1 x note haie 1 + lg2 x note2 ... / lg totale																		

11 - Clé de priorisation des projets de créations de haies bocagères

critères et pondérations susceptibles d'évoluer en fonction des retours d'expérience au cours de la programmation

Implication des bénéficiaires

L'implication des bénéficiaires est indispensable afin de renforcer l'appropriation des nouvelles haies, leur bonne gestion et leur pérennité.

Il est réalisé une convention avec chaque exploitant et propriétaire foncier, prévoyant :

- une participation financière des bénéficiaires au mètre linéaire de haie réalisé (1€50 en 2023),
- le bénéficiaire nettoie l'emprise de l'aménagement, puis assure la pérennité de la haie, notamment par la mise en place de clôtures en cas de pâturage, et la réalisation de regarnis si nécessaires,
- la possibilité pour l'exploitant de réaliser lui-même une partie complémentaire de l'aménagement (talutage, préparation de sol, plantations, paillage...),
- l'obligation de déclarer les nouvelles haies dans la déclaration PAC suivante comme « SNA haie »,
- la participation du bénéficiaire à une formation technique au sujet des haies,
- pour les bénéficiaires de plus de 1500m de plantation de haie cumulés, l'obligation de réaliser un Plan de Gestion Durable des Haies de son exploitation.

8- Maquette financière

Sont reprises les actions décrites précédemment, ainsi que l'évolution du temps d'animation et des actions qui en découlent à compter de 2024.

L'intervention du programme Breizh Bocage représente environ 71% du volume financier total, répartie à 81% sur les investissements (plantations et leurs animation, PGDH) et 19% sur l'animation.

La participation financière des bénéficiaires (exploitants et propriétaires agricoles) est de 9% du volume financier total, le reste à charge pour la Communauté des communes du Kreiz Breizh de 20%.

	unité	coût unitaire TTC (CCKB 2023)	2023					2024 (inflation 4%)					projection 2027 (inflation 4% /an)					
			quantités	coûts TTC	base de subvention unitaire (HT)	taux d'aide	montant aide	quantités	coûts TTC	base de subvention unitaire (HT)	taux d'aide	montant aide	quantités	coûts TTC	base de subvention unitaire (HT)	taux d'aide	montant aide	
Travaux	Création de haies bocagères	mètre linéaire	12,20 €	10 000	122 000 €	15,08 €	65%	98 020 €	15 000	190 320 €	15,68 €	65%	152 911 €	15 000	214 084 €	17,64 €	65%	172 004 €
	Plans de Gestion Durable des Haies	PGDH	2 000 €	0	0 €	réel	65%	0 €	12	24 960 €	réel	65%	13 520 €	12	28 077 €	réel	65%	13 520 €
	Animation des travaux	ETP (poste 45 000€ + 15% frais structure)	51 750 €	0,45	23 288 €	49 640 €	70%	15 637 €	0,70	37 674 €	54 831 €	65%	24 948 €	0,70	42 378 €	61 677 €	65%	28 063 €
ventilation	création de haies			90 jours (45%)					120 jours (33%)					120 jours (33%)				
	gestion durable (PGDH)								20 jours (6%)					20 jours (6%)				
Animation	Animation hors travaux	ETP (poste 45 000€ + 15% frais structure)	51 750 €	0,55	28 463 €	49 640 €	70%	19 111 €	1,10	59 202 €	54 831 €	50%	30 157 €	1,10	66 594 €	61 677 €	50%	33 922 €
ventilation animation	protection			15 jours (8%)					15 jours (4%)					15 jours (4%)				
	gestion durable			50 jours (25%)					110 jours (31%)					110 jours (31%)				
	valorisation			10 jours (5%)					50 jours (14%)					50 jours (14%)				
	transversal : sub*, élus, format*...			35 jours (17%)					45 jours (13%)					45 jours (13%)				
participation des bénéficiaires :																		
Création de haies au mètre		1,50 €																
Plan de Gestion Durable des Haies		600 €																
TOTAUX					173 750 €			132 768 €		312 156 €			221 536 €		351 133 €			247 510 €
reste à charge CCKB					25 982 €					60 920 €					73 923 €			

Annexes :

comptes rendus des Comités de pilotage ayant contribué à l'élaboration de cette Feuille de route.